

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS40

présenté par

M. Cherpion, M. Perrut, Mme Le Callennec et Mme Louwagie

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 3 à 28

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre pays connaît un grand nombre de commissions : on peut chiffrer à presque 700 le nombre de commissions, comités, observatoires, hauts conseils, etc.

L'article 3 nous propose une nouvelle création : le comité de surveillance des retraites.

Cet amendement propose de supprimer cette création. Si le Gouvernement considère les nouvelles missions de ce comité comme cruciales, on peut en proposer l'intégration au sein du Conseil d'Orientation des Retraites qui est « un lieu permanent d'études et de concertation entre les principaux acteurs du champ des retraites, suit l'évolution des régimes et fait des propositions pour assurer leur solidité financière et leur fonctionnement solidaire ».